

Saison 2008-2009



"La Bécasse des Bois" Carnets de Prélèvements Alpes-Maritimes

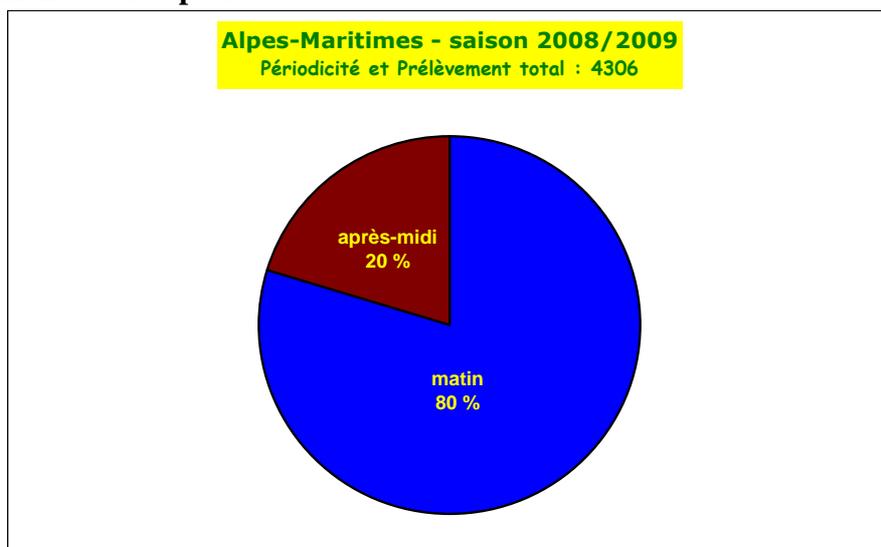
ANALYSE des CARNETS de PÉLÈVEMENT « BÉCASSE » dans les A.M – Saison 08/09

Toujours par le guichet unique et aux chasseurs en ayant fait la demande, la Fédération des Chasseurs des Alpes-Maritimes (FDCAM) a délivré **3030 carnets de prélèvement « bécasse » pour la saison 2008/2009.**

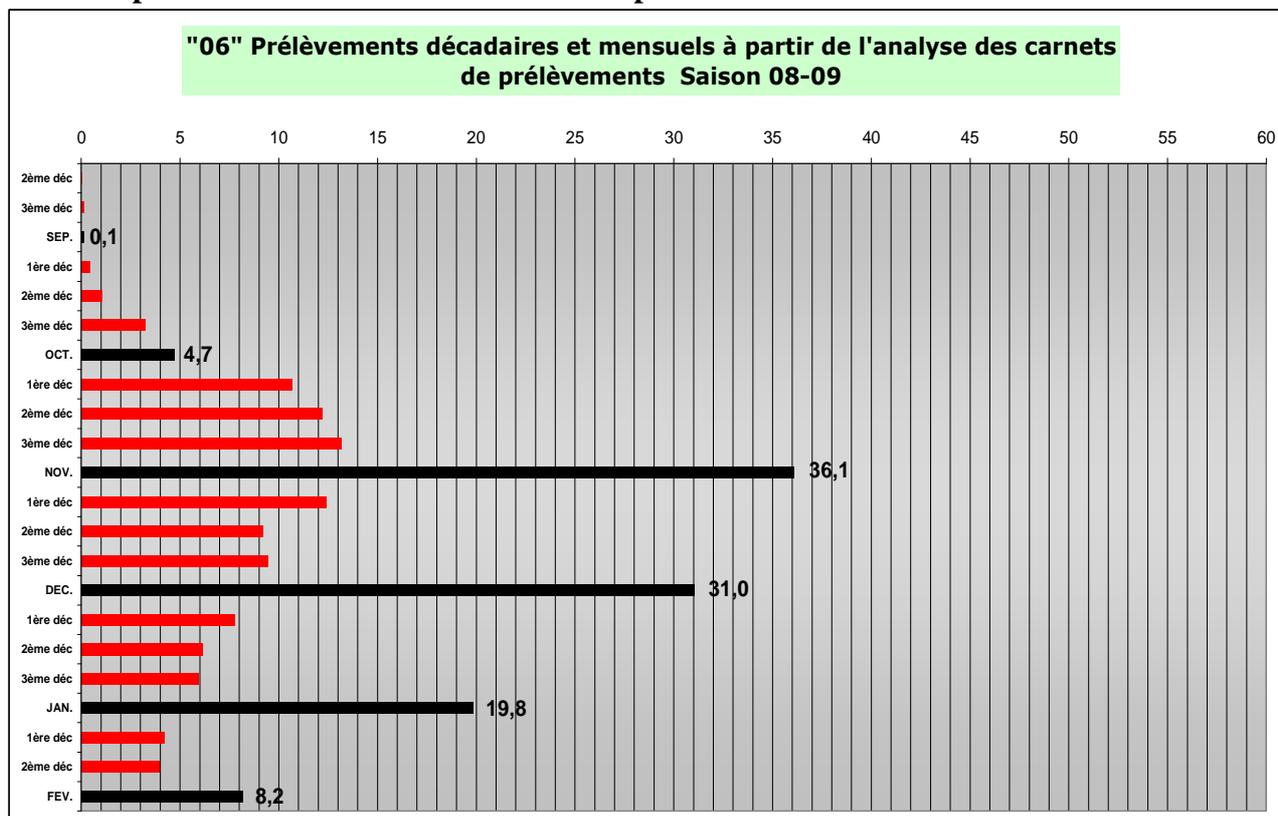
- ✓ **34 % des chasseurs des A.M** sont ainsi concernés par la capture d'au moins 1 bécasse
- ✓ **Le taux de retour des carnets** (retour obligatoire pour obtenir le carnet de l'année suivante) est de **80 %** soit très légèrement supérieur à celui de l'an passé. Ce taux élevé confère aux données recueillies une fiabilité suffisante pour éviter des extrapolations toujours sujettes à discussion. On notera que le contrôle des retours se fait par lecture optique.

37 % des carnets sont exploitables (au moins 1 prélèvement noté)

➤ Prélèvement total et périodicité

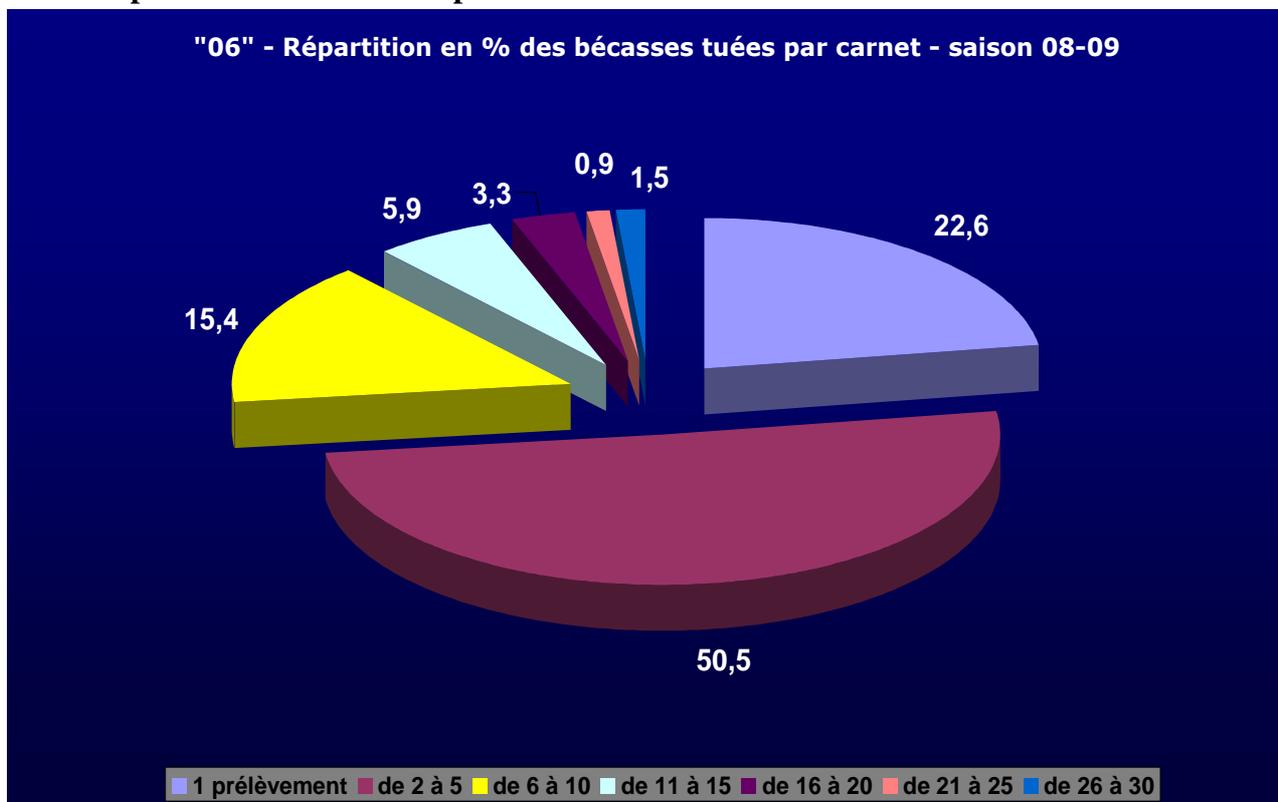


➤ Répartition décadaire et mensuelle des prélèvements



Cette répartition met en évidence un début tardif de la migration les prélèvements maxima se sont effectués pendant la migration automnale surtout en 3^{ème} décade de novembre et 1^{ère} de décembre avant les grosses chutes de neige, les prélèvements de fin décembre et janvier s'ils restent assez importants se sont effectués sur les zones géographiquement indemnes de tout enneigement.

➤ **Répartition des chasseurs préleveurs.**



Cette année encore les % catégoriels de chasseurs préleveurs ont été parasités par le caractère très hétérogène de la saison et en particulier par l'enneigement précoce et important du Moyen Pays zone de prédilection des chasseurs spécialisés.

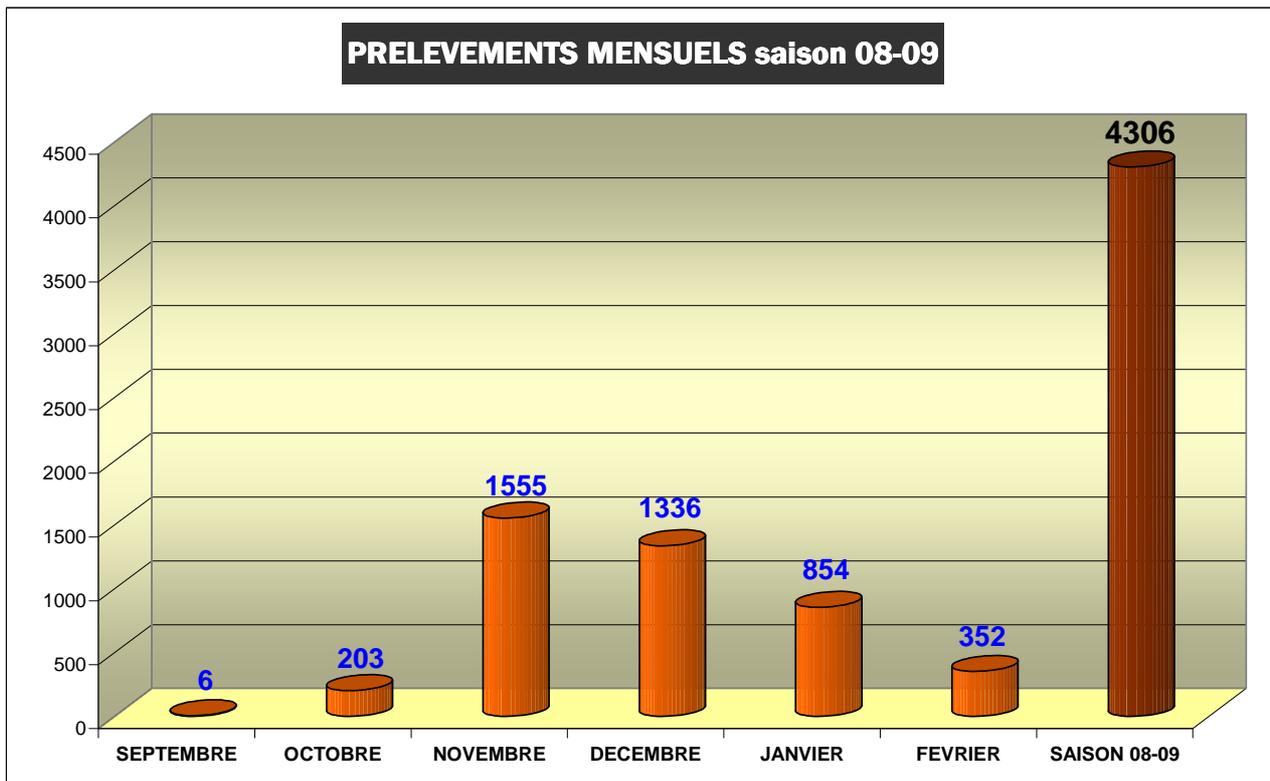
73% des chasseurs préleveurs ont capturé moins de 6 oiseaux dans la saison.

Le prélèvement moyen par chasseur préleveur dans les Alpes-maritimes pour la saison 08/09 est de 5 bécasses.

Faits marquants de l'analyse 2008/2009

- ✓ Avec 80 % de carnets retournés l'estimation du nombre total de bécasses tuées à la chasse dans les Alpes-Maritimes soit **4306** oiseaux semble suffisamment proche de la réalité pour ne pas être affiné par des extrapolations, toujours discutables.
- ✓ La saison a été qualifiée par les spécialistes de « médiocre à très moyenne », elle s'est avérée très hétérogène de par l'enneigement (déjà signalé) et il est à noter que lors de la vague de froid de début janvier les Alpes-Maritimes n'ont pas joué un rôle de zone refuge.
- ✓ Le % important de prélèvements en janvier et février n'est pas imputable à un apport d'oiseaux lié à la vague de froid mais comme chaque année à une pression de chasse plus importante faite par certains chasseurs qui deviennent « bécassiers occasionnels » après la fermeture générale.

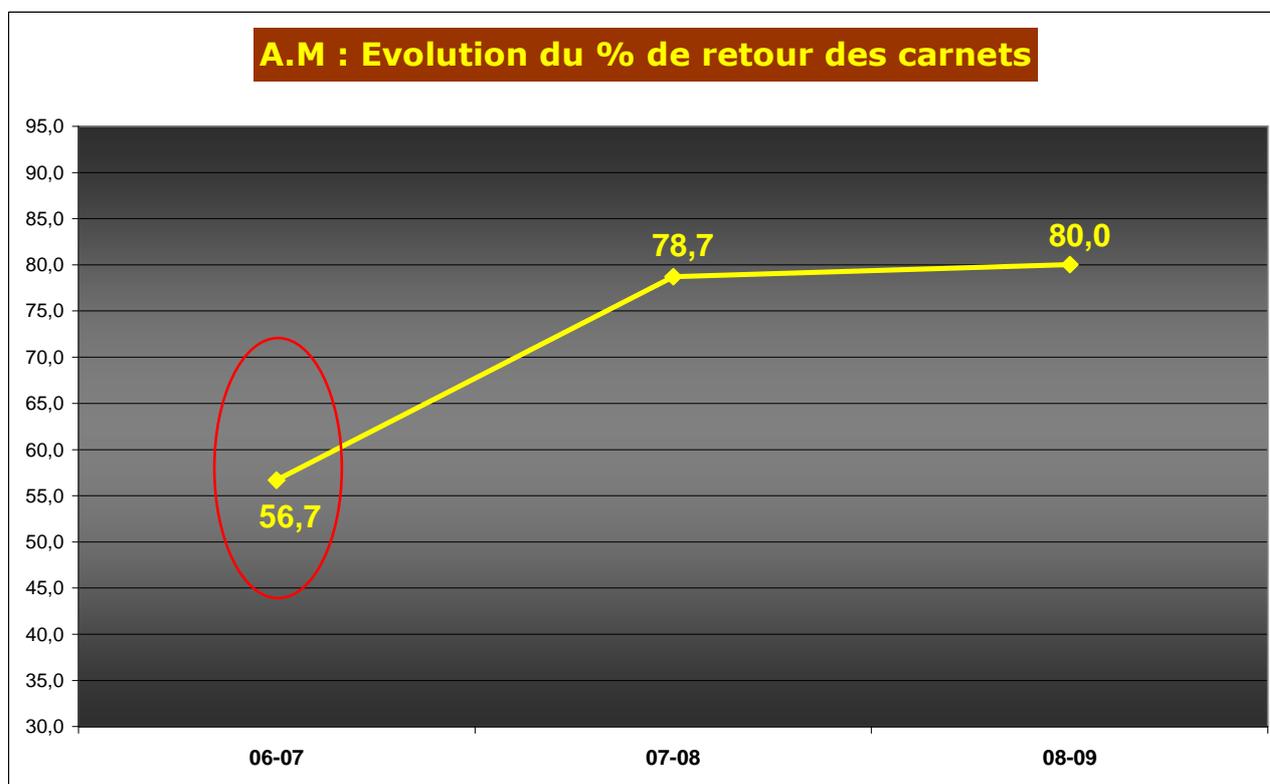
Le tableau ci-dessous en est une confirmation.



LES SUIVIS

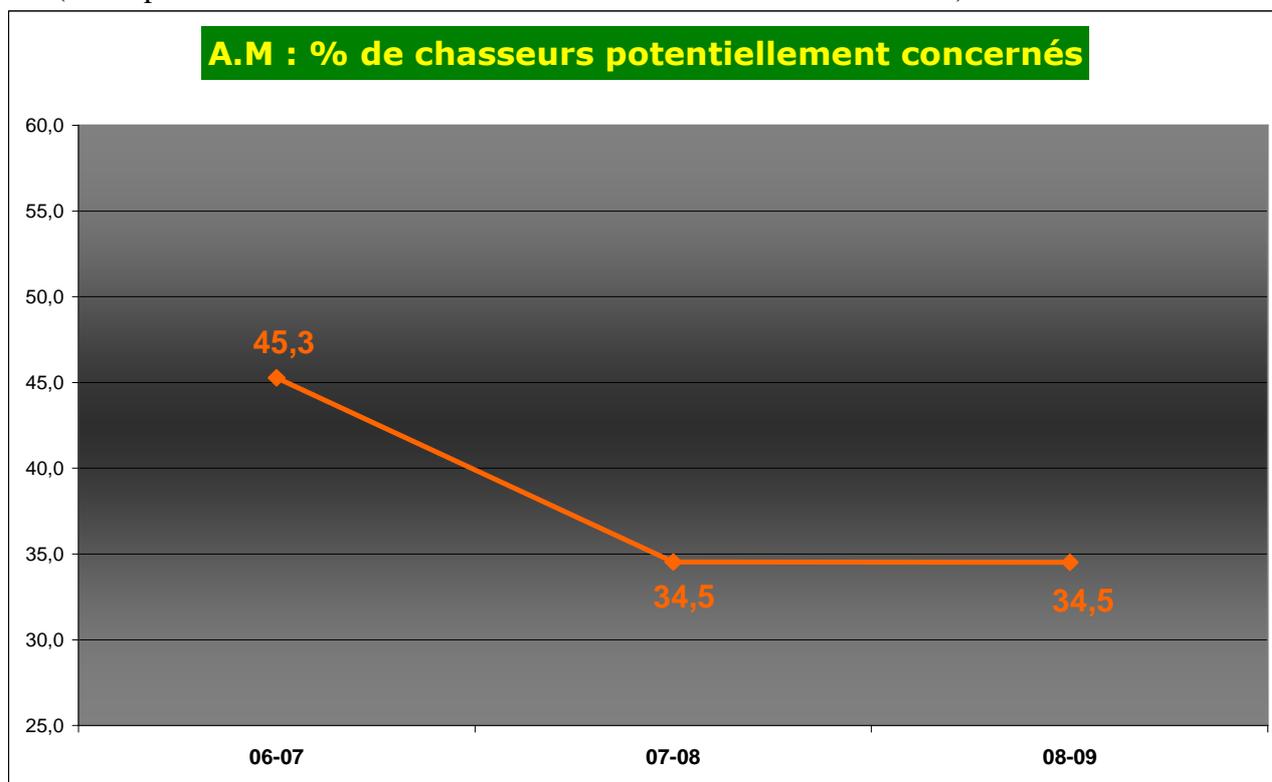
Après 3 années de distribution des carnets de prélèvement par le guichet unique, il est possible d'établir quelques suivis

➤ Suivi du retour des carnets de prélèvement bécasse dans les Alpes-Maritimes



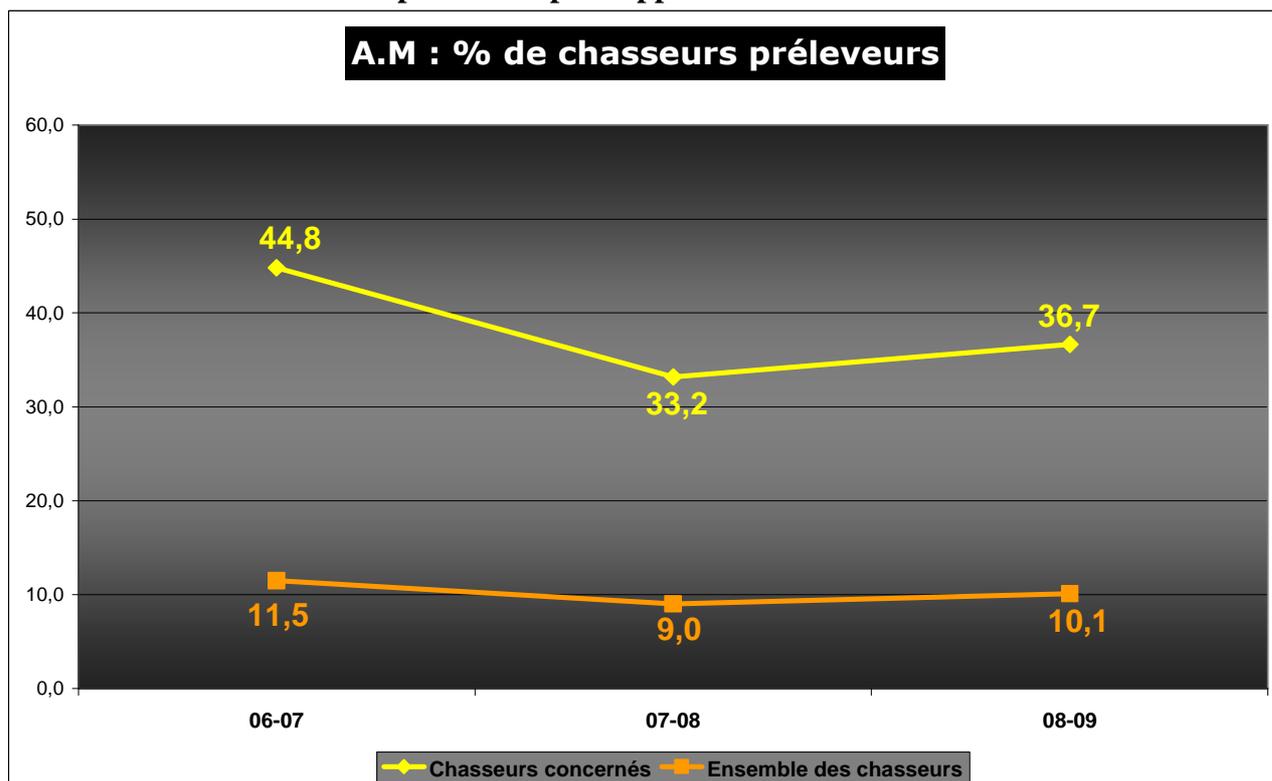
On peut constater que l'obligation du retour du carnet pour obtenir celui de l'année suivante a permis d'arriver à un taux de retour qui fiabilise toutes les données.

- **Suivi du % de chasseurs potentiellement concernés par la capture d'au moins 1 bécasse** (correspond au nombre de carnets distribués sur la base du volontariat).



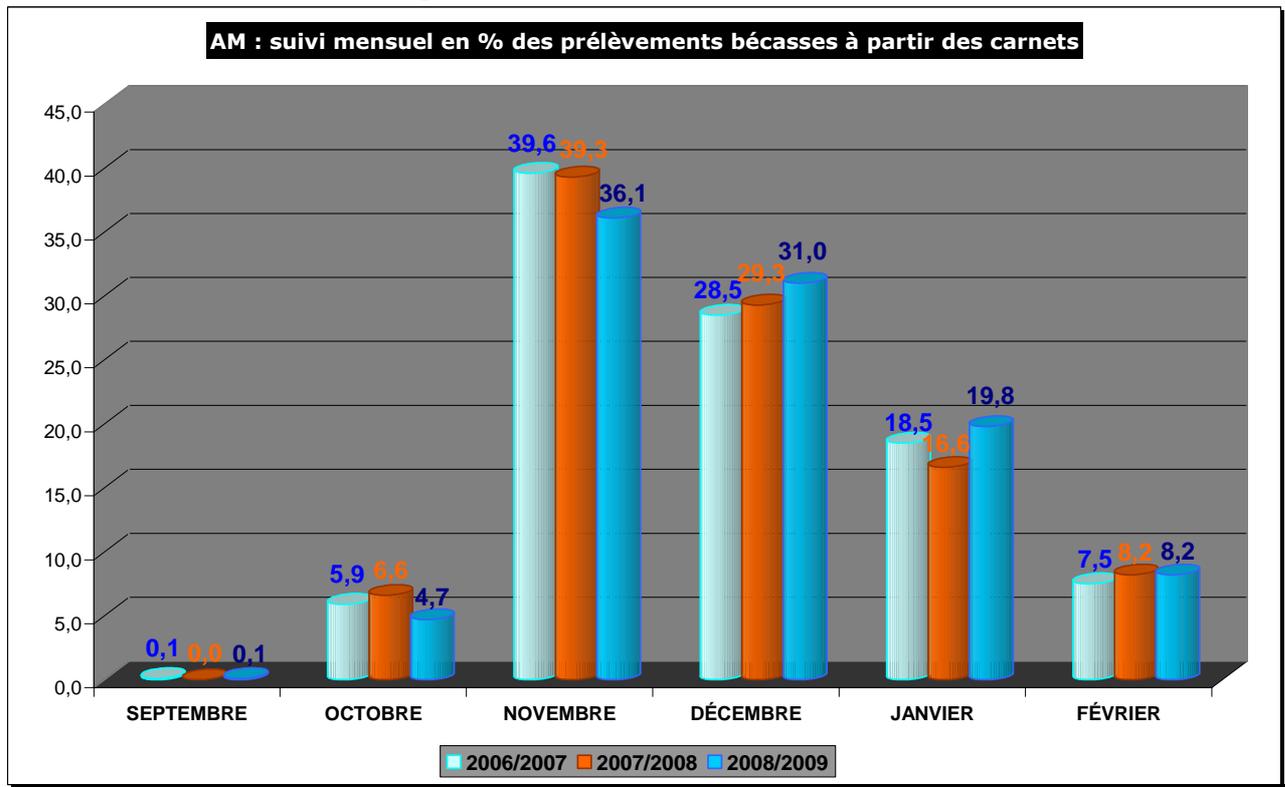
Après une année d'hésitation dans la demande, le nombre de chasseurs vraiment concernés semble se stabiliser.

- **Suivi du % de chasseurs préleveurs par rapport au total des chasseurs des A.M**



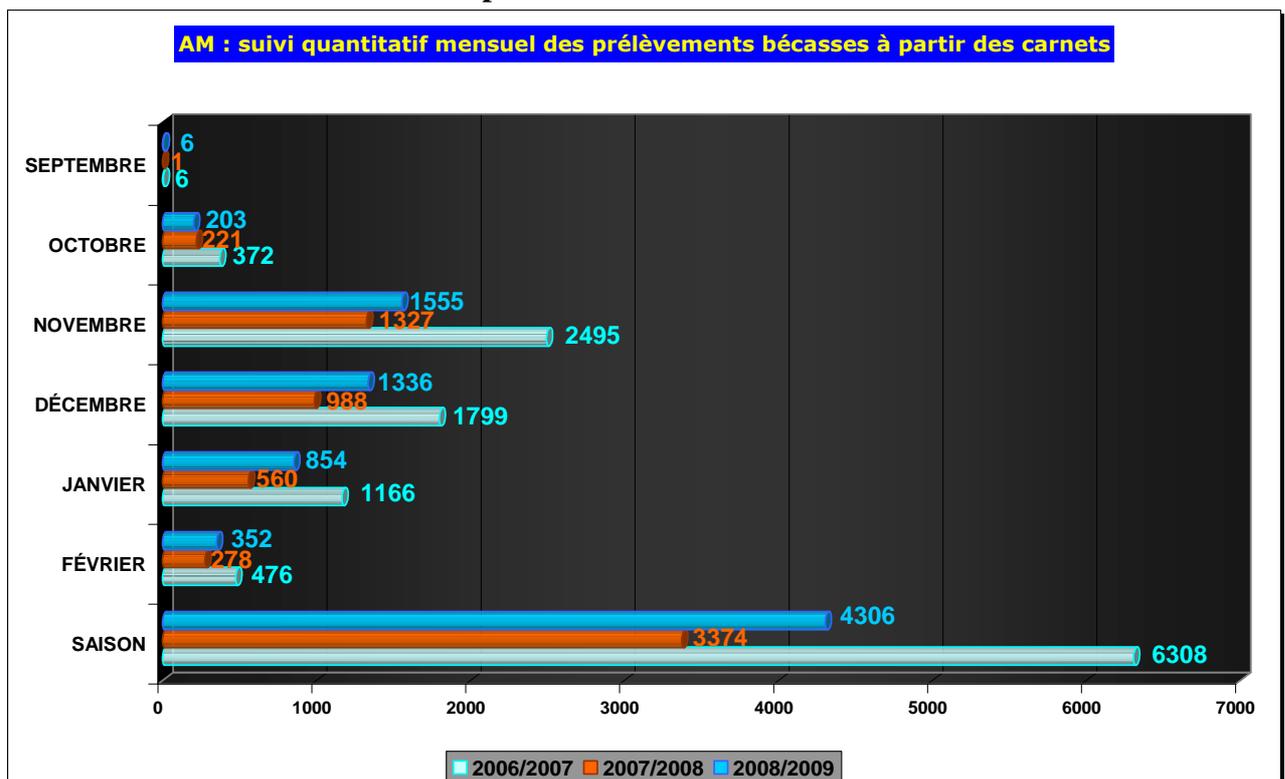
Tant pour les chasseurs « potentiellement concernés » que pour l'ensemble des chasseurs du département, le % de « chasseurs préleveurs » est tributaire de la qualité de la saison. Actuellement environs **10 % des chasseurs des Alpes-Maritimes prélèvent au moins 1 bécasse par saison.**

➤ **Suivi mensuel du % des captures**



Classiquement novembre et décembre présentent le plus fort % de prélèvements.

➤ **Suivi mensuel du nombre de captures.**



On peut constater que si le % de janvier 2009 est légèrement supérieur à celui des années précédentes, sur le plan quantitatif il n'en est rien : l'apport d'oiseaux poussés vers le Sud lors de la vague de froid de janvier 2009 n'a pu être que très minime dans le département.

On peut voir aussi que très régulièrement jusqu'à maintenant le % des captures réalisées en janvier, que l'année soit médiocre, moyenne ou très moyenne, est supérieur à 15 % ce qui tendrait à montrer que dans le département la chasse de la bécasse est une chasse refuge dès la fermeture générale (même phénomène pour la chasse des turdidés).

SYNTHÈSE

- Les PMA : journalier de 3 bécasses et saisonnier de 30 accompagnés d'un carnet de prélèvement individuel sont en place dans les Alpes-Maritimes depuis la saison 2005/2006 (décision de l'Assemblée Générale des Chasseurs du 14/05/2005, vote à l'unanimité).
- En 2005/2006 la distribution généralisée à tous les chasseurs sans obligation de retour des carnets n'autorise pas leur exploitation (insuffisance des retours).
- A partir de la saison 2006/2007 la distribution des carnets de prélèvement par le guichet unique et à la demande du chasseur, permet un contrôle très strict tant de la distribution que du retour qui a été rendu obligatoire (mesure contraignante) pour une efficacité optimale.
- Depuis le 14 avril 2009 le PMA « bécasse » et sa gestion par le carnet de prélèvement figurent dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, il est inscrit également sur l'arrêté préfectoral annuel d'ouverture et de fermeture de la chasse.
- Le taux actuel de retour des carnets de prélèvement permet une analyse fiable des données exploitables au niveau du département :
 - **Répartition et importance des chasseurs préleveurs**
 - **Répartition décadaire et mensuelle des prélèvements**
 - **Élaboration du prélèvement moyen effectué par un « chasseur préleveur »**
 - **Importance des prélèvements mensuels et par saison**
- Nous proposons un traitement simple des carnets de prélèvement bécasse et il convient de remercier tous ceux qui participent à la qualité des résultats obtenus et en premier lieu les chasseurs, pour leur prise de conscience de l'indispensable fourniture de données, ensuite les personnels administratifs et techniques de la Fédération qui exploitent ces données.

Si la connaissance la plus exacte possible des prélèvements d'une espèce est un élément incontournable pour sa bonne gestion, force est de reconnaître que pour une espèce migratrice comme la « Bécasse des Bois » dont l'aire de répartition couvre pratiquement tout le Paléarctique Occidental cette gestion raisonnable doit s'envisager au minimum à l'échelon régional ou mieux au plan national (ce qui est une demande forte d'une majorité de chasseurs de bécasse) en espérant un jour une gestion internationale.

Vu le Président Fédéral

**Le Service Technique de la FDCAM
Le Pôle Technique «oiseaux migrateurs » de la FDCAM**

P.J : Annexe

21/10/2009

EXPLOITATION des CARNETS DE PRELEVEMENTS "BECASSE" des ALPES-MARITIMES - Saison 2008-2009

| | | | |
|---------------------------|-------------|-----------------------------|-----|
| Carnets reçus | 2425 | Carnets exploitables | 889 |
| Carnets distribués | 3030 | | |

Prélèvement 0 : 1536

| | | | | | | |
|----------------------|-----------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| 1 prélèvement | de 2 à 5 | de 6 à 10 | de 11 à 15 | de 16 à 20 | de 21 à 25 | de 26 à 30 |
| 201 | 449 | 137 | 52 | 29 | 8 | 13 |

| 08 - 09 | matin | a.m | TOTAL | % |
|----------------|--------------|------------|--------------|-------------|
| 2ème déc | 1 | | 1 | 0,0 |
| 3ème déc | 4 | 1 | 5 | 0,1 |
| SEP. | 5 | 1 | 6 | 0,1 |
| 1ère déc | 13 | 5 | 18 | 0,4 |
| 2ème déc | 38 | 8 | 46 | 1,1 |
| 3ème déc | 104 | 35 | 139 | 3,2 |
| OCT. | 155 | 48 | 203 | 4,7 |
| 1ère déc | 381 | 79 | 460 | 10,7 |
| 2ème déc | 422 | 106 | 528 | 12,3 |
| 3ème déc | 449 | 118 | 567 | 13,2 |
| NOV. | 1252 | 303 | 1555 | 36,1 |
| 1ère déc | 434 | 99 | 533 | 12,4 |
| 2ème déc | 313 | 84 | 397 | 9,2 |
| 3ème déc | 329 | 77 | 406 | 9,4 |
| DEC. | 1076 | 260 | 1336 | 31,0 |
| 1ère déc | 264 | 70 | 334 | 7,8 |
| 2ème déc | 202 | 63 | 265 | 6,2 |
| 3ème déc | 208 | 47 | 255 | 5,9 |
| JAN. | 674 | 180 | 854 | 19,8 |
| 1ère déc | 137 | 44 | 181 | 4,2 |
| 2ème déc | 134 | 37 | 171 | 4,0 |
| FEV. | 271 | 81 | 352 | 8,2 |
| TOTAL | 3433 | 873 | 4306 | |
| % | 80 | 20 | | |

| | |
|---|-----------|
| % carnets exploitables | 37 |
| % de chasseurs dans catégories de prélèvements | |
| 1 prélèvement | 22,6 |
| de 2 à 5 | 50,5 |
| de 6 à 10 | 15,4 |
| de 11 à 15 | 5,8 |
| de 16 à 20 | 3,3 |
| de 21 à 25 | 0,9 |
| de 26 à 30 | 1,5 |

Prélèvement moyen par chasseur préleveur : 5

% retour des carnets : 80,0

Mise à jour du : 21/09/09 à 09h 55